

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2015

Sous la présidence du maire de la commune Mr Stéphane DEGREMONT, le conseil municipal a étudié et adopté les décisions suivantes

### **Achat d'un véhicule utilitaire**

La commune souhaite investir dans l'achat d'un véhicule utilitaire pour les agents communaux .En effet cette acquisition permettrait de faciliter leurs déplacements et de travailler dans de meilleures conditions de sécurités.

Un devis du garage HERVIEUX situé à Sasseville a été présenté aux membres du conseil. Ce dernier s'élève à la somme de 12500€ ht. Cependant, un surplus sera à prévoir pour un traitement antirouille.

### **Aide financière versée aux jeunes Sassevillais pratiquant une activité sportive ou culturelle**

Cette participation que l'équipe municipale avait annoncé dans son programme, s'adresse aux jeunes de la commune ayant entre 3 et 18 ans, elle est valable une fois par an pour une seule activité. Après discussion, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à procéder au versement d'une aide d'un montant de 20€. Celle-ci se fera sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB au nom des parents.

### **Convention informatique avec la Communauté de communes de la côte d'Albâtre**

Cette dernière consiste à mutualiser les ressources humaines communautaires en matière d'informatique (maintenance de logiciel, conseil d'assistance, achats groupés).La prestation est facturée 30€ de l'heure.

### **Elaboration d'un plan de mise en accessibilité des espaces publics**

Chaque commune doit élaborer un plan pour l'accessibilité de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessible à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le conseil municipal décide d'élaborer ce plan et précise que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.

Mr le maire indique que les travaux seront terminés en 2017

### **Adhésion au fond de solidarité logement**

Le montant pour l'année 2015 s'élève à 0.76€ par habitant. Le conseil municipal autorise Mr DEGREMONT à signer cette convention avec le département de Seine-Maritime

### **Adhésion au fonds d'aide aux jeunes**

Cette contribution permet d'aider les jeunes de 18 à 25 ans dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle. Le montant pour l'année 2015 s'élève à 0.23€ par habitant.